CARTE trameverte 26/03/03 18:34 Page 1

Agir pour l'avenir d'un territoire

Plus de deux cents ans d'industrialisation minière ont fortement bouleversé les territoires du Nord-Pas de Calais, laissant des empreintes profondes dans le paysage. Longtemps contre-exemple du développement durable, l'ancien bassin minier de la région s'y inscrit aujourd'hui avec détermination.

Dans le Nord - Pas de Calais, l'environnement n'est pas un combat nouveau. **L'après-mine est en marche**.
Aujourd'hui, pour aller plus vite et plus loin encore, l'engagement des partenaires du Contrat de Plan Etat-Région porte sur un double objectif : **la reconquête environnementale**, qui exige un effort lourd de réparation et de restauration, préalable indispensable à un nouveau développement maîtrisé : **l'excellence** qui vise à faire évoluer les comportements des individus, des collectivités, des décideurs et des acteurs économiques.

Pour accomplir cette mutation, les partenaires du Contrat de Plan Etat-Région 2000/2006 s'appuient sur un **programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique**, sur des **projets structurants et mobilisateurs** et sur un **outil d'aide à la décision et au suivi des projets des territoires,** la « Mission Bassin Minier ».

Créée lors du CIADT [1] du 15 décembre 1998 par l'Etat, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, l'Association des Communes Minières du Nord-Pas de Calais et les collectivités locales, **la Mission Bassin Minier contribue au développement spatial, économique et social harmonieux sur l'ensemble du territoire**.

La Trame Verte du bassin minier illustre cette volonté et s'inscrit comme une exigence de développement durable. Elle contribue au changement d'image de l'ancien pays noir en misant sur la protection et la valorisation des espaces naturels et des espaces dégradés, dans un double souci de **pédagogie environnementale** et de **développement des loisirs**.

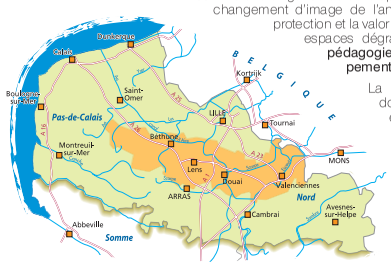

La Trame Verte s'appuie sur des documents cadres à différentes échelles : **nationale** (Schéma de Service Collectif des Espaces Naturels et Ruraux), **régionale** (Contrat de Plan Etat-Région et en particulier le volet territorial « Volet Après-mines »), et **territoriale** (projets de territoire des agglomérations du bassin minier, Charte du parc naturel régional Scarpe-Escaut).

[1] CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et Développement du Territoire

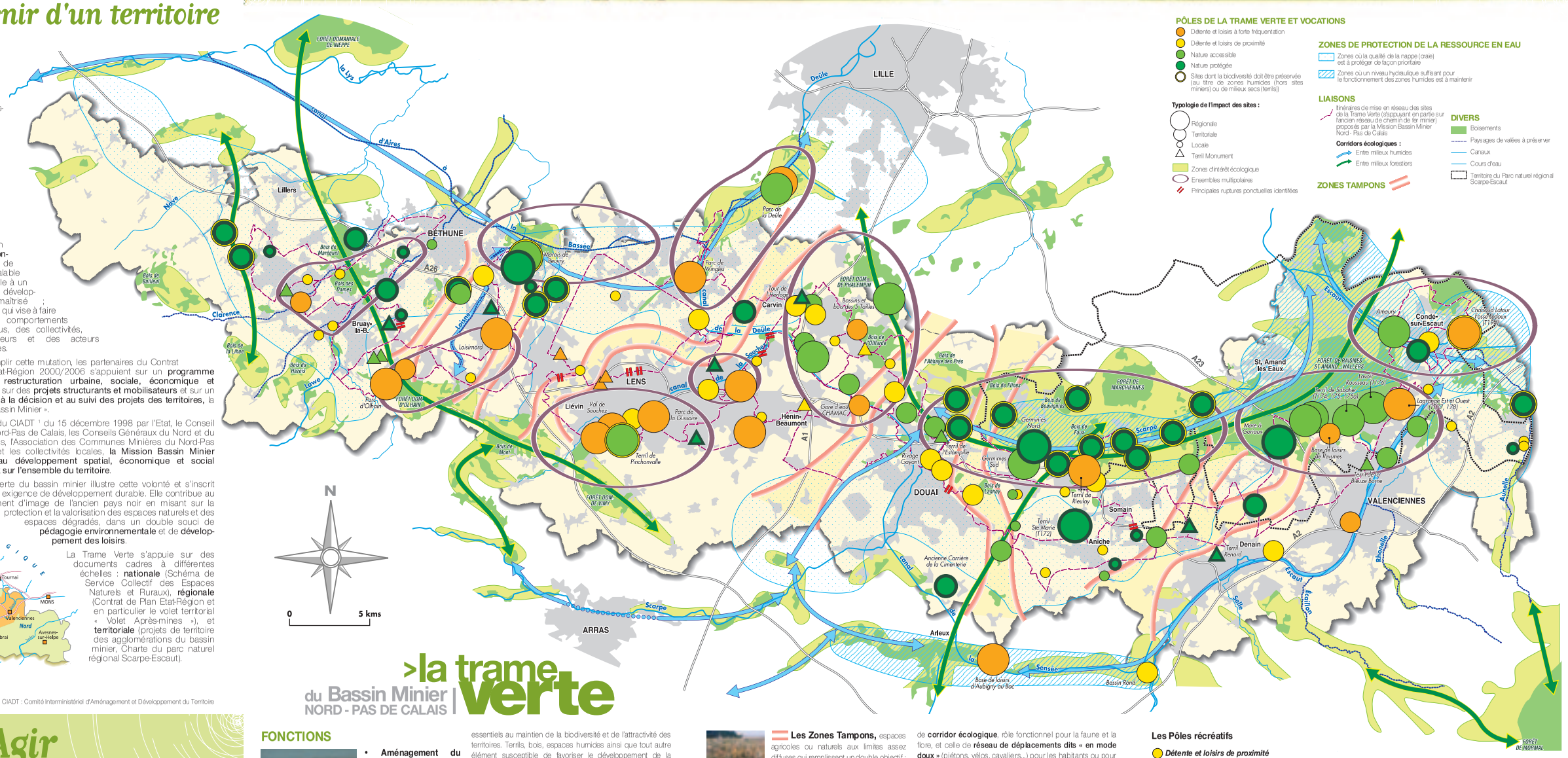

PÔLES DE LA TRAME VERTE ET VOCATIONS

- Détente et loisirs à forte fréquentation
- Détente et loisirs de proximité
- Nature accessible
- Nature protégée
- Sites dont la biodiversité doit être préservée (au titre de zones humides (hors sites miniers) ou de milieux secs (terrils))

Typologie de l'Impact des sites :

- Régionale
- Territoriale
- Locale
- Terril Monument
- Zones d'intérêt écologique
- Ensembles multipolaires
- Principales ruptures ponctuelles identifiées

ZONES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Zones où la qualité de la nappe (craie) est à protéger de façon prioritaire
- Zones où un niveau hydraulique suffisant pour le fonctionnement des zones humides est à maintenir

LIAISONS

Itinéraires de mise en réseau des sites de la Trame Verte (s'appuyant en partie sur l'ancien réseau de chemin de fer minier) proposés par la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Corridors écologiques :

- Entre milieux humides
- Entre milieux forestiers

ZONES TAMPONS

DIVERS

- Boisements
- Paysages de vallées à préserver
- Canaux
- Cours d'eau
- Territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

FONCTIONS

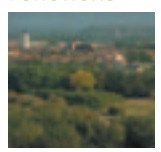

• **Aménagement du territoire :** son rôle est d'encadrer le développement urbain pour privilégier une urbanisation contrôlée et favoriser ainsi une meilleure lisibilité des territoires. Elle est aussi l'occasion de paysager les grandes infrastructures du territoire et de valoriser les zones d'activités économiques au sein « d'écrins verts ».

• **Protection, préservation et valorisation des espaces naturels et des ressources en eau :**

les milieux naturels, sans cesse érodés au profit du développement des activités humaines, sont des supports essentiels au maintien de la biodiversité et de l'attractivité des territoires. Terrils, bois, espaces humides ainsi que tout autre élément susceptible de favoriser le développement de la biodiversité (haies, prairies...) prennent dans le cadre de la Trame Verte toute leur signification.
La protection des ressources en eau est affirmée au travers d'une protection à la fois quantitative et qualitative.

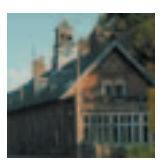

• **Développement des loisirs et du tourisme :** la Trame Verte concourt à la création de pôles de loisirs. Leur mise en réseau permettra d'améliorer l'attractivité et l'offre touristique (loisirs, patrimoine minier, bâti et naturel) d'une région où le tourisme de proximité et de court séjour est un vecteur important de richesse.

TYPOLOGIE DES ESPACES

Les différents types d'espaces constituant la Trame Verte ont été déterminés suite à un diagnostic portant sur le constat des potentialités paysagères, écologiques, de ressource en eau et d'offres récréatives. Plusieurs types d'espaces ont été définis :

Les Zones Tampons, espaces agricoles ou naturels aux limites assez diffuses qui remplissent un double objectif : **encadrer le développement urbain** pour renforcer la structuration des territoires et ainsi rompre avec l'effet de conurbation, et affirmer le **maintien de l'activité agricole** tout en favorisant la **protection** d'une partie de la **ressource en eau souterraine**.

Les Pôles, éléments majeurs de la Trame Verte, sont des **lieux d'animation et/ou d'intérêt écologique** significatifs qui rythment la Trame Verte.

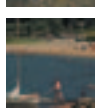

Les Ensembles Multipolaires qui associent une série de pôles aux fonctions diverses, structurent la Trame Verte à l'échelle régionale et **encouragent des collaborations en matière d'animation, de communication, voire de gestion de sites**.

Les Liaisons donnent corps à la notion de Trame ; au même titre que les pôles, elles ont deux vocations principales (qui peuvent être cumulatives sous réserve de certaines précautions d'aménagement et de gestion) : celle de **corridor écologique**, rôle fonctionnel pour la faune et la flore, et celle de **réseau de déplacements dits « en mode doux »** (piétons, vélos, cavaliers...) pour les habitants ou pour un public touristique plus large.

VOCATIONS

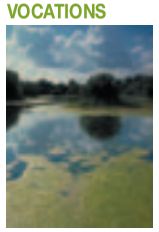

Les vocations affectées aux Pôles de la Trame Verte sont doubles : récréatives ou valorisant la nature. Elles peuvent évoluer.
A titre d'exemple, les sites labellisés «loisirs» peuvent s'inscrire dans une logique de projet d'aménagement global.
Cependant, au titre de son inscription dans la Trame Verte, tout espace doit être traité, et ce de manière systématique, selon une démarche respectueuse de l'environnement.
De la conception à la gestion du site, les **richesses écologiques existantes** et le **respect de l'environnement** guideront la démarche d'ensemble.

Les Pôles récréatifs

Détente et loisirs de proximité

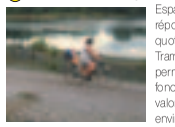

Espaces de proximité qui répondent à des usages quasi-quotidiens. Dans le cadre de la Trame Verte, ils doivent permettre la cohabitation de la fonction récréative et de la valorisation paysagère et environnementale.

Détente et loisirs à forte fréquentation

Espaces qui concentrent les usages de « fin de semaine », le tourisme de proximité ou de passage. Ces parcs multi-fonctionnels, existants ou à créer, ont une aire d'influence qui dépasse largement le cadre communal. L'objectif est, en particulier, de développer des parcs à thèmes (aventure, glisse, ...).

A chacun des sites identifiés a été attribuée une «aire d'influence» qui traduit un enjeu local, territorial ou régional.
Une distinction particulière a été adoptée pour les terrils dits « terrils-monuments », marqueurs dans le paysage et maillons essentiels de la **chaîne des terrils**.

Les Pôles de nature

Nature accessible

Ces sites sont ouverts au public sans menace pour la biodiversité. Leur aménagement permet d'améliorer leur qualité paysagère voire écologique.

Nature protégée

Sites porteurs d'un enjeu important de protection et de valorisation écologique, sans être inaccessibles, ils sont préservés et appropriés pour la sensibilisation à l'environnement afin de faire connaître et de faire comprendre l'importance d'une protection. Les modes de gestion joueront un rôle majeur dans la protection de ces sites.

© MISSION BASSIN MINIER - MARS 2003

Agir

> Pour un développement urbain plus harmonieux
> Pour une reconquête environnementale valorisante
> Pour une croissance économique et sociale durable
> Pour une qualité de vie plus attractive

Un réseau en action pour l'avenir d'un territoire

Les services de l'Etat (DIREN, DRE, DRAF)
Le Conseil Régional Nord - Pas de Calais
Les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais
La Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais
Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du bassin minier Nord - Pas de Calais (Artois Comm, CALL, CAHC, CAO, CCE2, CAPH, Valenciennes Métropole)
Le Syndicat des Espaces Verts Métropolitains
La Communauté Urbaine d'Arras
L'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais
Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut
La Chaîne des Terrils
L'Office National des Forêts
Le Comité Régional du Tourisme du Nord - Pas de Calais
Les Comités Départementaux du Tourisme du Nord et du Pas-de-Calais
Les Voies Navigables de France

>la trame Verte
du Bassin Minier
NORD - PAS DE CALAIS

© MISSION BASSIN MINIER, FÉVRIER 2003 - Conception graphique : S. Dascanio - Cartographies : Etudes et Cartographies Lilas - Photographies : AUBE M. Lanoue - ETF G. Lemoine